

TABLEAU N°79

Modifié par le décret n° 91-877 du 3-9-91

Lésions chroniques du ménisque

Date de création : 23 juin 1985

Dernière mise à jour : J. O. du 7-9-91

| DÉSIGNATION DES MALADIES | DÉLAI de prise en charge | LISTE LIMITATIVE des travaux susceptibles de provoquer ces maladies |
|--|--------------------------|--|
| Lésions (<i>méniscales</i>) chroniques du ménisque à caractère dégénératif, confirmées par examens complémentaires ou au cours de l'intervention curative, ainsi que leurs complications : fissuration ou rupture du ménisque. | 2 ans | Travaux comportant des efforts ou des ports de charges exécutés habituellement en position agenouillée ou accroupie. <i>(Travaux exécutés habituellement en position agenouillée ou accroupie dans les mines souterraines.)</i> |